

L'OPPIDUM DE GAUJAC (GARD)

Jean CHARMASSON

LES GRANDES ETAPES DE L'HISTOIRE DE L'OPPIDUM

1 - L'oppidum celtique (fin du Ve s. - début du IVe s. avant J.-C.)

Les premiers occupants, de la tribu celtique des *Samnagenses*, arrivés en grand nombre, commencèrent par édifier autour du sommet un rempart de gros blocs de grès posés à sec, de 1 200 m de longueur. Sur le mont voisin, culminant à 289 m, ils dressèrent dans le même appareil une tour d'observation à quatre degrés. A l'intérieur de l'enceinte qui protégeait les douze ha de superficie de leur ville, ils construisirent de petites maisons de pierre sèche.

Ils mirent en place un lieu de culte qui, à l'usage, prit la forme d'un tumulus de cendres. Les fouilles ont permis de découvrir, à l'intérieur de cet amas de 12 m sur 8 et de 1,70 m de hauteur, une grande quantité d'objets utilisés dans le rituel : des petits autels d'argile carrés, de 60 cm de côté, des chenets à têtes animales, des offrandes de vases, des figurines modelées représentant des animaux, d'innombrables *ex-voto* de céramique dont les formes évoquent des éléments cosmiques, soleil ou étoile. L'adoration du cosmos et des animaux fait traditionnellement partie de la religion celtique. Ce qui est plus original, c'est l'empreinte hellénique qu'elle reçoit de Marseille. Elle apparaît dans la forme même du tumulus en usage en Grèce, dans l'utilisation rituelle du *kernos*, vase à offrandes de forme particulière présent à la même époque à Athènes et dans le temple de Déméter à Eleusis, ainsi que par le dépôt de coupes attiques et de vases tournés et décorés sur le modèle des productions de la Grèce ionienne. L'oppidum de Gaujac s'inscrit, par ce sanctuaire, parmi les centres de pèlerinage les plus fréquentés de la basse vallée du Rhône.

2 - L'oppidum gallo-grec (IIe s. - milieu du 1er s. avant J.-C.)

Après un abandon de deux siècles, la hauteur connaît de nouveau la présence des *Samanagenses*.

La tradition religieuse, initiée au Ve s., se poursuit par l'érection d'un temple qu'on peut imaginer de type grec à fronton triangulaire bien qu'il en demeure peu de choses aujourd'hui.

La défense de l'entrée est renforcée par la mise en place, de part et d'autre de la porte, de deux grosses tours trapézoïdales. A l'intérieur de l'enceinte, des maisons de pierre sèche d'une ou deux pièces, dotées de petites canalisations aux parois de lauzes, assurant la circulation de l'eau, couvrent l'entière superficie de la zone habitée.

Le port phocéén accentue son influence. 80% du commerce se font par le truchement de Marseille d'où parviennent les produits de la Méditerranée, notamment le vin et les céramiques d'Italie méridionale (Campanie) et les vases de la péninsule ibérique. Le complément est importé de la Gaule septentrionale : on note, en particulier, des liens privilégiés avec la tribu des Bituriges établie dans la région de Bourges.

Les Grecs apprennent l'écriture aux *Samnagenses*, par l'usage de l'alphabet hellénique. De nombreux graffitis découverts sont gravés sur la céramique, le plomb et la pierre en gallo-grec : l'alphabet est grec, la langue gauloise. Ils les initient aussi à l'emploi de la monnaie qui rend les transactions plus souples et plus équitables que le troc ancestral. Les *Samnagenses* ne tardent pas à frapper leurs propres monnaies à l'image des petits bronzes marseillais : au droit, la tête d'Apollon, au revers le taureau fonçant ; mais la légende portera *Samnaga* au lieu de *Massalia*. Enfin, les Celtes de Gaujac font l'apprentissage de la taille de la pierre. Plusieurs blocs calcaires de leurs nouveaux remparts attestent des conseils du Maître *massaliète* qui a guidé leur main.

Si ce n'était la présence d'un artisanat de bronziers fabriquant des objets de parure, en particulier des fibules à dos ovale frappé de rosettes à rayons, relevant d'un art typiquement gaulois, on pourrait dire que l'existence des *Samnagenses* de Gaujac avait été totalement bouleversée par l'hellénisation.

3- L'oppidum gallo-romain (milieu du 1^{er} s. avant J.-C. - fin du III^e s.)

La prise de Marseille par Jules César, en 49 av. J.C., entraîne une véritable révolution dans la vie des gens de *Samnaga*. Jules César enlève radicalement aux Marseillais leur domaine économique et culturel et impose la romanisation.

Désormais, volontairement ou non, la ville sera romaine. Ce qui signifie que la langue et l'alphabet seront latins, que la monnaie sera celle de la République avant d'être celle de l'Empire, que le petit artisanat local disparaîtra au profit d'une économie de grande consommation, que les dieux relèveront du panthéon gréco-romain et, même, que le mode de vie au quotidien deviendra celui des citoyens romains.

Un chef-lieu de cité-état

Il semble pourtant que cette soudaine transformation ait été plutôt bien accueillie par les habitants parmi lesquels se trouvaient des admirateurs de l'ordre établi par la République dont certains avaient même reçu la citoyenneté romaine. Cette "collaboration" eut sa récompense : sous le second triumvirat (43 - 36 av. J.-C.), l'oppidum fut élevé par Lépide au rang des chefs-lieux de cité-état. Cette promotion est attestée sur le site par la présence d'un rempart augustéen de 1 200 m de longueur (seuls, les chefs-lieux avaient le "droit de rempart"). Elle l'est aussi par la restructuration de l'agglomération : six vastes plates-formes en gradins s'étagent sur les pentes, furent entaillées autour de la colline. Soutenues par de puissants soutènements de béton parementé, elles serviront d'assises aux monuments publics. Elle l'est encore par la parure architecturale dont elle fut dotée : des temples, des thermes, des portiques furent édifiés sur les terrasses.

La ville marqua sa reconnaissance envers les empereurs successifs comme le prouvent les statues qu'elle leur dressa et dont les fouilles ont exhumé des fragments. Sur le sommet, une tête et des lambeaux de draperie appartenant à une ronde bosse de Livie, épouse divinisée d'Auguste, suggèrent qu'un temple à la famille impériale y était érigé. Un autre éclat provient de la statue en marbre blanc, plus grande que nature, d'un empereur romain installé sur une place ou intégré dans un portique.

Mais, c'est l'épigraphie qui est la plus révélatrice de cette accession au sommet de la hiérarchie administrative provinciale de l'Etat romain. L'étude des épitaphes montre que 75% des habitants avaient été élevés à la citoyenneté romaine. Une inscription découverte récemment devant le temple d'Apollon la démontre de façon définitive. Elle figure sur une stèle offerte au dieu par un magistrat nommé *Antonius Paternus*. Celui-ci a occupé successivement les fonctions d'*Edilis* (adjoint du gouverneur), de *Praefectus fabrum* (Préfet provincial du Travail) et de *Quattuorvir* (Chef suprême de la cité-état). La comparaison qui a été faite de cette carrière avec celles des magistrats de Nîmes de même rang est significative à cet égard. Il apparaît, en effet, entre elles de telles différences et anomalies qu'il est impossible qu'*Antonius Paternus* ait pu être magistrat à Nîmes et, s'il ne l'était pas, c'est bien parce qu'il administrait une cité autonome par rapport au chef-lieu des *Volques Arécomiques*.

L'attribution du nom de *Samnagenses*, ou gens de *Samnaga*, au territoire qui nous intéresse a été discutée. Il apparaît pour la première fois sous la plume de Pline l'Ancien qui, dans son *Histoire Naturelle*, nomme les *oppida latina* ou capitales de cité. Les historiens de l'Antiquité ont voulu situer ce peuple en divers endroits mais leurs arguments sont fragiles et loin d'être convaincants. Sans entrer dans l'analyse des raisons qui nous poussent à le localiser ici et qui seraient trop longues à développer dans cette étude, nous nous bornerons à affirmer que de multiples indices d'ordre épigraphique, géographique et économique montrent qu'il y a tout lieu de croire que la cité-état de *Samnaga* était celle qu'administrait l'oppidum de Gaujac conjointement avec le Camp de César de Laudun. Son territoire était limité à l'est par le Rhône et il englobait les bassins de la Cèze et de la Tave. Au nord

s'étendait le domaine des *Helviens*, à l'est, celui des *Cavares*, à l'ouest et au sud, celui des *Volques Arécomiques*.

Le temple d'Apollon

Le temple a été construit aux environs de 30 avant J.-C., sur la quatrième terrasse du versant sud de l'oppidum, le culte y a été célébré jusqu'à la fin du IIIe s. Il était de plan carré comme les *fana* gaulois et mesurait 8 m de côté. Il était doté d'un podium comme les sanctuaires romains. Une allée pavée de grandes dalles l'entourait. A l'intérieur, il abritait deux *cellae* (pièces où se dressaient les statues des divinités). L'une était réservée à Apollon, l'autre à Artémis, sa sœur jumelle. A l'avant, régnait un vestibule à colonnes auquel on accédait par un escalier. A l'occasion des processions, les pèlerins empruntaient le couloir dallé, brandissant le *kernos*, vase rituel de tradition grecque, déjà en usage au Ve s. avant J.-C. comme nous l'avons vu. Le rituel du *kernos* est caractéristique de cet oppidum ; sa persistance au IIIe s. est unique dans le monde gallo-romain.

Devant le monument s'étendait un vaste espace découvert où les fidèles déposaient leurs offrandes et où se dressait le grand autel aux sacrifices. Apollon étant le dieu grec par excellence, cet édifice réunissait les trois courants fondateurs de l'oppidum : les principes celtique, grec et romain.

A une dizaine de mètres à l'est, se trouvait un autre temple qui a été repéré, évalué mais pas encore dégagé. Il avait les mêmes dimensions et, semble-t-il, la même apparence que le précédent. La présence de ces deux temples géminés rappelle la ville hellénistique de *Glanum*, près de Saint-Rémy, qui en possédait également.

Deux autres temples ont été reconnus sur la colline aménagée. Le premier, sur la plate-forme sommitale, était dédié à la famille impériale, en particulier à Livie, épouse d'Auguste, dont la tête a été retrouvée, le second, sur le versant oriental, dont il ne subsiste que le péribole (mur d'enceinte du monument), voué à une divinité encore inconnue. On dénombre donc, à ce jour, quatre temples sur un espace d'un hectare alors que le site en compte douze !

Les thermes

On peut être étonné de trouver un établissement balnéaire qui, par nature, consomme une grande quantité d'eau, sur un sommet de 270 m qui ne possède ni source ni puits. Mais les Romains étaient passés maîtres dans l'art de récupérer les eaux de pluie, de les canaliser vers des citernes puis de les répartir selon leurs besoins par des aqueducs souterrains. C'est ce qu'ils firent pour les thermes.

Les thermes ont connu deux états successifs de construction.

Etat I (20 après J.-C. - 90/100)

Le bâtiment thermal est édifié sur le versant méridional de la hauteur, sur la troisième plate-forme artificielle de la ville. Son emprise est de 40 m (E.-O.) sur 28 m (N.-S.). Sur cette assise horizontale, trois pièces sont construites. Au nord, un vestiaire orienté E.-O., pavé de dalles épaisses, donnant, par trois portes arquées sur la palestine (terrain de gymnastique) à l'est, les latrines à l'ouest et une salle tiède ; au sud, perpendiculairement au vestiaire, deux salles contiguës chauffées par le sous-sol. La première, à l'est, est une salle tiède sans eau, au sol de mosaïque. Deux portes identiques à celles du vestiaire donnent sur celui-ci et sur la salle chaude. La seconde, à l'ouest, pavementée d'une mosaïque à décor géométrique, est une salle chaude pourvue d'un bassin circulaire posé sur un pied servant aux ablutions, logé dans une abside semi-circulaire.

Longeant la face extérieure du mur nord du vestiaire, un canal collecteur en reçoit les eaux pluviales et celles de la rue qui le borde au nord. Ces eaux vont participer ensemble au nettoyage des latrines immédiatement à l'ouest du vestiaire.

Autour de ce corps de bâtiment central, s'étendent des espaces découverts cernés par un haut mur de clôture. A l'est, une palestine au sol de terre battue, au S.-E. de laquelle s'ouvre le portail d'entrée

dans l'établissement, au sud, un couloir permettant de passer de l'entrée à une cour de service à l'ouest qui sert au stockage du bois et au dépôt des résidus de calcination.

A l'extérieur de cet ensemble clos, une piscine, au S.-O., permettait les bains froids. Elle est bordée au nord par un terrain découvert qui a pu servir à des exercices physiques. On notera que cet établissement utilisait une très faible quantité d'eau. La ville étant alors en cours de construction, le réseau hydraulique qui devait drainer l'eau de pluie vers le bâtiment thermal n'avait pas encore été construit.

L'itinéraire thermal était le suivant. Le baigneur pénétrait dans l'établissement par le portail au S.-E., traversait le palestre pour se rendre au vestiaire où il laissait ses vêtements. Il s'enduisait le corps d'huile et allait à la palestre sur laquelle il effectuait des mouvements de gymnastique d'échauffement. Puis il se raclait le corps au strigile pour le débarrasser de l'huile et de la poussière qui le recouvraient. Il entrait dans la salle tiède pour une sudation à sec. Il pénétrait ensuite dans la salle chaude où la chaleur était intense. Il y transpirait abondamment et s'aspergeait le corps d'eau chaude au bassin circulaire. Enfin il revenait sur ses pas, traversait la salle tiède, le vestiaire, la palestre et allait se plonger dans la piscine extérieure d'eau froide.

Etat 2 (90/100 - 210/220)

L'arrivée de l'eau désormais distribuée largement par une citerne et les innovations thermiques de la seconde moitié du 1^{er} s. motivent une importante phase de restructuration qui ne modifie pas pourtant l'ordonnancement des salles ni leur destination.

La citerne régulatrice est construite à l'extérieur de l'enceinte et s'applique contre la paroi nord de son mur est. Le conduit qui en est issu traverse la palestre de l'état 1 sur un pont en charpente de bois supportant un étroit cuvelage de calcaire et s'appuyant sur des culées en maçonnerie, pour alimenter les nouvelles installations balnéaires des salles tiède et chaude.

Le sol du vestiaire est réparé, certaines dalles sont remplacées par une chape de béton. Une porte de dégagement sur pont-escalier franchissant le canal collecteur nord est ouverte au N.-O. Elle donne sur la rue qui, longeant à l'arrière le bâtiment, aboutit à l'escalier d'accès à de nouvelles latrines.

La salle tiède reçoit une baignoire de délassement logée dans un renforcement carré et chauffée par un four extérieur. Le mur nord et une partie des élévations est et ouest sont doublés d'une paroi de tubes verticaux juxtaposés qui diffusent la chaleur jusqu'au sommet de la pièce. Le bain de délassement et la sudation humide deviennent possibles.

La salle chaude reçoit deux piscines qui occupent toute sa largeur, l'une au nord de la pièce, l'autre au sud. Elle devient un véritable *caldarium* permettant l'immersion qui s'ajoute aux ablutions du bassin circulaire et à la sudation humide dont l'intensité est accrue par la pose de parois chauffantes.

Dans la palestre de l'état 1, l'encombrement causé par la présence des culées du pont en charpente et la saillie de l'abside de la baignoire entraîne la désaffectation de la palestre qui devient alors une cour de service.

A l'ouest des bâtiments, une nouvelle palestre est construite commandée par le vestiaire. Elle est bordée sur trois côtés de portiques à colonnade alors qu'au sud une abside semi-circulaire saillante dégage un panorama sur les monts et les vallées. Le canal collecteur draine toujours, mais en sous-sol, les eaux pluviales de la rue et de la toiture du vestiaire auxquelles viennent se joindre les eaux usées du *caldarium*, jusqu'aux nouvelles latrines construites en contrebas, à l'ouest.

Ainsi parvenu à son maximum d'extension, l'ensemble balnéaire occupe une superficie de 1 650 m².

Etat post-thermal (210/220 - fin du IIIe s.)

Un affaissement brutal du sol, dû vraisemblablement à une secousse sismique, cause d'importants dégâts aux bâtiments, interrompant définitivement l'activité balnéaire.

Bien que fragilisé, l'édifice n'est pas abandonné mais reconverti. Les découvertes à caractère religieux qui y ont été faites vont dans le sens d'un lieu de culte consacré à la déesse Fortuna.

Le portique nord de la palestres est transformé en galerie vraisemblablement affectée au logement des pèlerins. A l'intérieur de la citerne dotée d'un bassin de lustration, *cella* du nouveau sanctuaire, se dressait la statue de la divinité. Trois fragments de celle-ci, en calcaire local de couleur blanche, ont été découverts. La divinité est en position debout. Elle est vêtue de la *stola* (longue robe) en grande partie cachée par un manteau. Un globe est posé près du pied gauche. La tête est flanquée d'une corne d'abondance. Les deux attributs, globe et corne d'abondance, désignent sans conteste Fortuna. La statue devait mesurer 1,04 m. Les cérémonies du culte, dont le *kernos* faisait partie, se déroulaient dans la cour de service des thermes désaffectés, sur une petite terrasse basse construite au nord où se trouvait sans doute l'autel aux sacrifices. Les offrandes des fidèles étaient déposées dans la partie sud de la cour. Parmi elles, on notera des *ex-voto* en pierre représentant des avant-bras ou des mains, des lampes votives, des vases le plus souvent enterrés, des *kernos*, des monnaies de Nîmes au crocodile, des petits autels en calcaire dont l'un est sculpté d'un bas-relief représentant une grappe de raisin. Ce sanctuaire fut fréquenté de 210/220 jusqu'au 3^e tiers du III^e s.

L'oppidum de Gaujac et le Camp de César de Laudun

A 8 km de l'oppidum de Gaujac se trouve un autre grand site antique, le Camp de César à Laudun. Celui-ci présente beaucoup de similitudes avec l'oppidum de Gaujac. Leurs histoires sont les mêmes et, surtout, le camp de César possède des fortifications remontant à Auguste ce qui, incontestablement, le place au rang des chefs-lieux de cité. Il est, cependant, impossible d'admettre l'existence de deux cités aussi proches l'une de l'autre. On est donc conduit à supposer qu'en fait les deux chefs-lieux n'en formaient juridiquement qu'un seul. Le cas ne serait pas unique, les capitales doubles existaient dans l'Antiquité. L'oppidum de Gaujac et le Camp de César se partageaient les pouvoirs. Par ses temples et ses magistrats, Gaujac détenait les pouvoirs religieux et administratif. De son côté, le Camp de César se réservait le plus gros de la population mais, surtout, l'économie. Cette hypothèse a été corroborée récemment par la découverte, non loin de l'entrée fortifiée, d'une basilique précédée de son forum. Il est important de préciser qu'à l'époque romaine la basilique n'était pas un lieu religieux comme elle le deviendra lorsque triomphera le christianisme, mais un endroit où se traitaient les affaires. Le bâtiment servait de tribunal de commerce et c'est là et dans la cour attenante que les armateurs du Rhône et les hommes d'affaires et financiers de tout poil se rencontraient pour s'entretenir de leurs négoce. Cette destination n'est pas étonnante : le site domine le fleuve et il est en relation directe avec le port romain de Cadenet fixé à l'emplacement actuel du centre nucléaire de Marcoule. C'était alors une agglomération industrielle et commerciale qui a gardé les traces d'un habitat grandiose : *villae* au sol de mosaïque, décorées de portiques à colonnes, de thermes privés et riches nécropoles. C'était, en particulier, un centre industriel. On y a reconnu des établissements produisant des matériaux de construction, des amphores, des poteries culinaires en céramique, de formes diverses. De plus, le port se situant à la convergence des voies antiques longeant les bassins de la Cèze et de la Tave, jalonnées de manufactures, il en réceptionnait tous les produits. Ces derniers consistaient principalement en matériaux de construction, tuiles et briques de Saint-Victor-la-Coste et de Saint-Gervais ; en amphores des ateliers de Bouyas à Tresques, des Eyrieux et de Bazine à Bagnols-sur-Cèze, de Laudun près du cimetière Saint-Géniès. Toutes ces marchandises, s'ajoutant à celles qui étaient manufacturées sur place, formaient l'affrètement des navires remontant ou descendant le Rhône vers la Gaule septentrionale ou la Méditerranée. Cadenet était le port de *Samnaga*, l'unique sans doute, mais son activité considérable souligne parfaitement la richesse de la cité-état.

L'oppidum au bas-empire (Ve - VII^e siècles)

Sous les coups répétés des tremblements de terre qui entraînent la destruction de plusieurs monuments, le chef-lieu gallo-romain fut abandonné au cours de la seconde moitié du III^e s.

Au début du Ve s. débutèrent les invasions barbares. Les Wisigoths se répandirent dans la basse vallée du Rhône se livrant au pillage et à de multiples exactions qui semèrent la terreur parmi les

habitants de la plaine fluviale. Ces derniers cherchèrent alors asile sur les hauteurs. L'oppidum de Gaujac reçut son lot de réfugiés. Les nouveaux venus construisirent hâtivement des cabanes de pierre sèche parmi les ruines des monuments antiques. La citerne des thermes abrita même une famille. Ces malheureux menaient une vie précaire, vivant pauvrement d'un petit bétail et des maigres céréales qu'ils récoltaient sur les pentes infertiles de la vallée de la Veyre, un petit affluent de la Tave, fabriquant les poteries dont ils avaient besoin. La brillante civilisation de leurs prédécesseurs était anéantie, on avait même oublié l'écriture. Pourtant jusqu'au début du VIIe s., la peur les maintint dans ce village-refuge, espérant des jours meilleurs, une fois la paix revenue.

L'oppidum au Moyen-Age (Xe - XIIIe s.)

Au Xe s. quelques familles de carriers et de tailleurs de pierre fondèrent un village sur le sommet de l'oppidum. Ils édifièrent, au milieu, une église de plan cruciforme sur une abside qui n'était autre qu'une citerne romaine réemployée. Elle fut dédiée à Saint Vincent. Tout autour s'agencèrent des maisons et des écuries ou étables de pierre sèche soigneusement appareillées ainsi qu'un cimetière. Un mur épais, réservant une porte charretière, cernait le village le protégeant des animaux de la forêt. Les habitants s'étaient installés là dans le but évident d'utiliser comme carrières les monuments de l'antique ville des *Samnagenses*. Ils leur prélevaient les éléments architecturaux et décoratifs et les transportaient sur un espace ménagé au centre, entre les maisonnettes. Là, ils retaillaient les plus grosses pièces et réduisaient en petits fragments les statues, les colonnes, les moulures sculptées dans le calcaire fin ou le marbre afin de les brûler pour en faire de la chaux. Les moellons taillés étaient revendus tels quels. Les archéologues et les historiens de l'art déploreront toujours le mal qu'ils firent aux œuvres et à l'histoire. Ils sévirent ainsi trois siècles durant, ne ménageant aucun monument. A la fin du XIIIe s., ils partirent laissant un environnement dévasté. Après eux, l'oppidum de Gaujac ne connaîtra jamais plus la vie.